

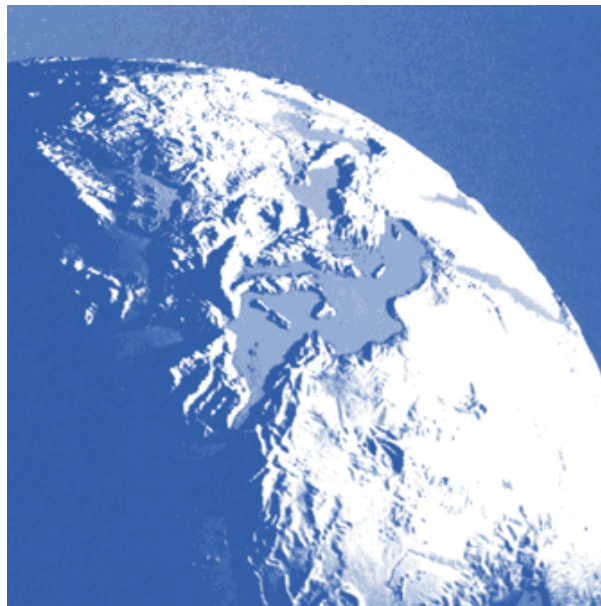


## Commission Méditerranéenne de Développement Durable

### **Stratégie méditerranéenne pour le développement durable**

#### ***Suivi des progrès dans le domaine de l'eau et promotion de politiques de gestion de la demande***

#### **Cahier des charges pour les rapports nationaux**



Une activité coordonnée par :  
Plan Bleu  
Centre d'Activités Régionales  
Sophia Antipolis  
Avril 2006

<b>1. Contexte .....</b>	<b>3</b>
<b>2. Objectifs et utilisation des rapports nationaux .....</b>	<b>5</b>
<b>3. Mode d'élaboration des rapports nationaux et calendrier .....</b>	<b>6</b>
<b>4. Contenu des rapports nationaux .....</b>	<b>7</b>
1. Introduction (1 page) .....	8
2. Les principales évolutions de la situation de l'eau dans le pays (5 pages).....	8
2.1. Les ressources, leur mobilisation et la production d'eau non conventionnelle .....	8
2.2. Les demandes en eau et les pressions exercées sur les ressources .....	9
2.3. Les dégradations et menaces affectant les ressources, les aménagements, les écosystèmes et les populations .....	9
2.4. L'accès à l'eau potable et à l'assainissement et la collecte et le traitement des eaux usées .....	10
3. Améliorer les efficacités dans les secteurs d'utilisation par des politiques de gestion de la demande en eau (4 à 10 pages) .....	10
3.1. Données et indicateurs .....	11
3.2. Analyse rétrospective .....	11
3.3. Analyse prospective.....	13
4. Vers des politiques intégrées de gestion des ressources et des demandes en eau. Prendre en compte les objectifs environnementaux et intégrer la GDE dans les politiques de l'eau (5 à 10 pages).....	14
4.1. La prise en compte des objectifs environnementaux dans les politiques de l'eau .....	14
4.2. La prise en compte de la GDE dans les politiques de l'eau.....	15
5. La prise en compte de la gestion de la demande en eau dans les politiques de coopération et d'aide au développement (1 à 3 pages) .....	16
6. Synthèse et conclusion (1 à 3 pages).....	16
7. Annexes à joindre au rapport.....	17
<b>5. Documents annexés au cahier des charges .....</b>	<b>17</b>

# Stratégie méditerranéenne de développement durable

## Suivi des progrès dans le domaine de l'eau et promotion de politiques de gestion de la demande

### Cahier des charges des rapports nationaux

## 1. Contexte

La Méditerranée est une écorégion, confrontée plus que d'autres, à devoir relever les défis du développement durable.

Après avoir mis en place en 1996 une Commission Méditerranéenne du Développement Durable (CMDD), les Parties Contractantes à la Convention de Barcelone (les 21 pays riverains et la Communauté Européenne) ont adopté en novembre 2005 sur proposition de cette Commission la « **Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable** » (SMDD) annoncée au Sommet de Johannesburg. Celle-ci a été également endossée par le Sommet Euro-Méditerranéen de Barcelone (novembre 2005).

Le premier domaine d'action prioritaire de la Stratégie est l'amélioration de la **gestion intégrée des ressources et demandes en eau**<sup>1</sup>, avec pour objectifs principaux :

- le renforcement des politiques de **gestion de la demande en eau** pour stabiliser la demande grâce à une atténuation des pertes et des mauvaises utilisations et pour augmenter la valeur ajoutée créée par m<sup>3</sup> d'eau utilisé (amélioration des efficacités),
- la **gestion intégrée des bassins hydrographiques**, incluant les eaux de surfaces et souterraines, les écosystèmes et des objectifs de dépollution,
- donner priorité à l'utilisation des ressources renouvelables et réduire les surexploitations ;
- l'**accès à l'eau potable et à l'assainissement** pour atteindre les « objectifs du Millénaire pour le développement »,
- la **promotion de la participation, des partenariats et de la coopération**.

La SMDD est une « stratégie cadre ». Elle peut inspirer l'élaboration des **stratégies nationales de développement durable** (SNDD) en cours d'élaboration et de stratégies sectorielles ou aider à leur actualisation, étant entendu que c'est à chaque pays de se fixer ses propres objectifs. La SMDD invite à un **renforcement de la coopération régionale sur des objectifs ciblés de développement durable** ainsi qu'à celui du **suivi des progrès et du partage régional des expériences**.

Il a été demandé au Plan Bleu d'aider les Parties Contractantes à se construire une information facilitant la mise en œuvre et le suivi de la SMDD et des SNDD. Le Plan Bleu a notamment mandat, en 2006-2007, de réunir et diffuser un jeu d'indicateurs pour le suivi de la SMDD et de documenter les indicateurs, d'approfondir les analyses et de repérer des bonnes pratiques avec les pays volontaires, les instances de l'UE et les partenaires et initiatives régionales concernés dans le domaine de la gestion de la demande en eau.

---

<sup>1</sup> Extrait de la SMDD en annexe 3.

Pour donner suite au mandat qui lui a été donné, le Plan Bleu s'est rapproché de plusieurs partenaires<sup>2</sup>. Il est chargé d'inviter les pays volontaires à préparer des **rapports nationaux** et d'organiser au début 2007 le **3<sup>ème</sup> atelier régional de la CMDD** sur le thème « eau et développement durable en Méditerranée, suivi des progrès et promotion de politiques de gestion de la demande en eau ».

Cet atelier fait suite aux ateliers organisés à Fréjus (France, 1997) et Fiuggi (Italie, 2002) qui avaient mobilisé de nombreux directeurs de l'eau, experts, ONG et autres acteurs de l'eau, de l'environnement et du développement.

L'**atelier de Fréjus de 1997** avait établi un premier constat d'ensemble montrant que :  
**« La croissance de l'offre, qui a constitué la réponse traditionnelle à l'augmentation de la demande, atteint ou va atteindre ses limites et se heurte à des obstacles sociaux, économiques ou écologiques croissants dans presque tous les pays riverains »**<sup>3</sup>.

La Méditerranée regroupe en effet 60% de la population mondiale « pauvre » en eau (celle des pays où l'agriculture dépend principalement de l'irrigation, disposant de moins de 1000 m<sup>3</sup> eau/hab/an), les ressources sont déjà surexploitées en maints endroits et la croissance des besoins en eau va rester très forte avec la poussée démographique au Sud et à l'Est, le développement du tourisme, de l'industrie et des terres irriguées. Le changement climatique, par ses impacts déjà significatifs et annoncés à moyen terme sur les ressources et l'irrégularité des précipitations, représente une contrainte supplémentaire qui renforce la valeur de ce constat.

Compte tenu des gains d'efficacité possibles, la CMDD avait par ailleurs conclu que **la gestion de la demande en eau (GDE)** doit être considérée comme : **« la voie qui permet les progrès les plus significatifs des politiques de l'eau en Méditerranée »** et élaboré des propositions reprises sous forme de recommandations par les Parties Contractantes à la Convention de Barcelone<sup>4</sup>.

L'**atelier de Fiuggi de 2002** avait permis de réaliser un premier bilan des progrès réalisés, de documenter une série **d'études de cas concrètes de GDE** et de **débattre des outils** de mise en œuvre de ces politiques. Il avait notamment montré que les progrès obtenus les plus significatifs avaient résulté de combinaisons d'outils (stratégies, tarification et subventions, organisation institutionnelle) mis en œuvre de façon progressive et continue.

**L'enjeu consiste aujourd'hui à accélérer l'intégration de la GDE dans les politiques de l'eau, de l'environnement et du développement** (notamment dans les politiques agricoles et urbaines) et d'aider le cas échéant les pays à élaborer ou améliorer leurs SNDD et **« plans d'efficacité »** dont le principe a été retenu au Sommet de Johannesburg. Une meilleure intégration des objectifs de durabilité dans les **politiques de coopération et d'aide au développement** est également souhaitée et nécessaire.

### Définitions

Les « **demandes en eau** » en quantité sont considérées ici comme l'ensemble des volumes d'eau mobilisés (non compris les eaux « vertes » et les eaux « virtuelles ») pour satisfaire les différents usages, y compris les volumes « perdus » en transport et processus d'usage. Les demandes sont donc l'addition des prélèvements, des importations d'eau et des productions non conventionnelles (dessalement, réutilisation...).

<sup>2</sup> L'activité est conduite avec l'appui et la participation de : Secrétariat du GWP-Med, IME, CIHEAM, MedWet, MIO-ECSDE. D'autres partenaires comme la Commission européenne, le METAP/Banque mondiale, la FAO, le Conseil mondial de l'eau et le GWP, l'Agence Française de Développement, le SEMIDE, le CEDARE, le PS-Eau, Verseau, Medcités, et d'autres centres d'activités régionales du PAM (CAR PAP, PP et INFO) seront également associés. Pour préparer l'activité, le Plan Bleu a aussi bénéficié de l'appui de 4 pays volontaires : France, Turquie, Maroc, Tunisie.

<sup>3</sup> Espagne, France, Monaco, Italie, Malte, Slovaquie, Croatie, Bosnie-Herzégovine, Serbie-Monténégro, Albanie, Grèce, Turquie, Syrie, Liban, Israël, Territoires Palestiniens, Chypre, Egypte, Libye, Tunisie, Algérie, Maroc. Seules la Slovaquie, la Croatie, la Bosnie-Herzégovine et l'Albanie disposent de suffisamment de ressources pour être à l'abri de situations de fortes tensions ou pénuries.

<sup>4</sup> Les recommandations adoptées en 1997 figurent en annexe 4.

La « **gestion de la demande en eau** » (GDE) comprend l'ensemble des mesures visant à accroître les efficacités techniques, sociales, économiques, institutionnelles et environnementales dans les différents usages de l'eau. Complémentaire aux politiques de l'offre (barrages, pompes, transferts à longue distance, dessalement,...), la GDE est une voie prioritaire pour contribuer à atteindre deux objectifs au centre du concept de développement durable : **l'évolution des modes de consommation et de production non viables** d'une part et la protection et la **gestion durable des ressources naturelles aux fins du développement économique et social** d'autre part.

La GDE vise à :

- réduire les pertes et mauvaises utilisations ;
- optimiser les usages de l'eau en assurant une allocation raisonnée de la ressource entre les différents usages, tout en tenant compte des besoins des écosystèmes, de l'objectif de préservation du renouvellement et des qualités des ressources et du développement des utilisations d'eau *in situ* (sans prélèvement) (activités récréatives, aquaculture et pêche, énergie) ;
- créer plus de développement durable pour chaque unité de ressource mobilisée ;
- permettre d'importantes économies d'infrastructures et financières pour les pays, les villes et les entreprises ;
- anticiper et éviter les crises annoncées par des scénarios tendanciels de type « au fil de l'eau » (*business as usual*).
- contribuer à modérer les pressions sur les ressources, notamment à réduire et arrêter les exploitations non durables (sur-exploitations, exploitations de ressources non renouvelables, groundwater mining)

La GDE a donc vocation à devenir une **composante essentielle de la gestion intégrée des ressources en eau** (GIRE) et des **politiques urbaines et rurales, agricoles et industrielles**. Elle suppose la mise en place de panoplies d'outils (stratégies, politiques et plans, outils économiques, outils institutionnels et réglementaires, campagnes d'information et de sensibilisation, intégration dans les cursus de formation...).

Le Sommet de Johannesburg sur le développement durable a notamment appelé à l'élaboration de « **plans d'efficacité** » (*water efficiency plans ou plans d'utilisation rationnelle des ressources en eau*) et de plans de gestion intégrée des ressources en eau. Les plans d'efficacité peuvent être élaborés et mis en œuvre à diverses échelles (pays, bassins versants, nappes, villes, périmètres d'irrigation). Un nombre croissant de villes en mettent actuellement en œuvre dans le monde.

Une question importante pour le futur est celle de l'évolution de la **place relative des politiques d'offres et de demandes**. Compte tenu des limitations de ressources, des coûts des politiques d'offre et des gisements d'économies possibles (de l'ordre de 20 à 25% pourraient être récupérés par simple réduction des pertes et mauvaises utilisations), la GDE a vocation à prendre une place centrale dans les politiques de l'eau en Méditerranée. Si le recours croissant au dessalement de l'eau de mer peut être justifié dans les régions disposant de ressources très limitées et pour éviter des dégradations irréversibles, et malgré le fait que les quantités concernées resteront limitées, le risque existe d'une « fuite en avant » vers le dessalement plutôt que l'engagement résolu vers des politiques de GDE naturellement plus complexes à mettre en œuvre. Les conséquences croissantes prévisibles en termes de coûts et d'impacts environnementaux (notamment pour le littoral) en seraient non négligeables.

## **2. Objectifs et utilisation des rapports nationaux**

Les rapports nationaux doivent être des documents utiles aux pays et au niveau régional. Ils ont trois objectifs:

1. Informer de la situation de l'eau dans le pays, des évolutions en cours et de leurs conséquences possibles.
2. Montrer que des progrès sont possibles et nécessaires en terme d'efficacité sous réserve de la mise en œuvre d'instruments de gestion de la demande en eau. Faire mieux prendre conscience de la nécessité et des bénéfices possibles de politiques de GDE. Aider le cas échéant les pays à

élaborer les « plans d'efficience » annoncés au Sommet de Johannesburg et le volet « eau » de leurs stratégies nationales de développement durable en les accompagnant de jeux d'indicateurs/objectifs.

3. Contribuer à la réflexion méditerranéenne et au partage régional d'expériences sur la GDE en relation avec les spécificités territoriales. S'enrichir des expériences respectives. Aider les pays riverains et la Méditerranée à améliorer leurs systèmes de suivi et d'évaluation des progrès (suivi des indicateurs, élaboration de rapports sur l'environnement et le développement durable) et à devenir une référence au niveau international. Contribuer à faire évoluer et à renforcer les politiques de coopération régionale et d'aide au développement. Repérer le cas échéant des « actions pilotes » dont la réalisation pourrait démontrer le bien fondé de ces nouvelles approches et faire effet de levier.

Les rapports nationaux seront utilisés notamment pour :

- préparer le 3<sup>ème</sup> atelier régional de la CMDD sur la gestion de la demande en eau<sup>5</sup> prévu pour mars 2007 ;
- préparer le rapport régional de synthèse qui sera présenté à la Commission Méditerranéenne de Développement Durable prévue en mai ou juin 2007 ;
- aider les pays à décider des suites à donner au niveau national en tenant compte des résultats de l'atelier régional et des propositions de la CMDD.

Les rapports nationaux ou des extraits de ceux-ci pourront, le cas échéant, être publiés et diffusés dans le pays (par exemple comme chapitre des rapports nationaux sur l'environnement et le développement durable).

### **3. Mode d'élaboration des rapports nationaux et calendrier**

Les rapports nationaux seront réalisés par les **pays volontaires**, avec l'appui du Plan Bleu.

L'institution responsable pourra être l'observatoire national de l'environnement/développement, une instance d'évaluation et de conseil, une autre agence comparable ou une université désignée. Un **expert**, chargé de la préparation du rapport, devra être choisi par le pays en accord avec le Plan Bleu. Il sera invité à intervenir au cours du forum de 2007.

Pour encadrer, nourrir, faciliter et cautionner le travail de l'institution et de l'expert chargés du rapport, il est proposé aux pays de former un **groupe de pilotage** qui pourrait comprendre de 5 à 10 experts qualifiés : experts des administrations (environnement et développement durable, eau, agriculture, économie, plan, collectivités locales, industrie, statistiques) et organisations particulièrement concernées (organisations professionnelles, ONG,..) et experts indépendants.

Le Plan Bleu appuiera l'élaboration des rapports nationaux en apportant, le cas échéant, un financement pour leur élaboration et par des missions dans les pays volontaires (une mission par pays de 1 à 3 jours entre mai et novembre 2006). **Le rapport final devra être remis au Plan Bleu entre novembre 2006 et janvier 2007 au plus tard.**

Après l'organisation de l'atelier régional (mars 2007) et de la CMDD (mai/juin 2007), une 2<sup>ème</sup> mission d'appui du Plan Bleu pourra être organisée (entre juin et décembre 2007) au cours de laquelle il serait souhaitable de mettre en débat plus largement les résultats du rapport et de l'activité. Il serait notamment important d'associer à la réflexion les ministères en charge des finances, de l'économie et du plan.

---

<sup>5</sup> L'appel à communications pour cet atelier régional figure en annexe 1.

## 4. Contenu des rapports nationaux

Les rapports nationaux, dans leur rédaction finale, devront être des **documents de synthèse courts** (20 à 30 pages + annexes) qui puissent être lus par les décideurs.

Le rapport portera sur tout le pays, excepté pour certains pays du Nord (Espagne, France, Slovénie, Croatie, Bosnie-Herzégovine, Serbie-Monténégro) pour lesquels il pourra porter sur une partie seulement du territoire (le bassin versant méditerranéen du pays)<sup>6</sup>. Le choix devra être justifié.

Les analyses s'appuieront sur les statistiques et **indicateurs** disponibles, des **études de cas**, les résultats d'études et d'**évaluations des politiques** qui auraient été réalisées, les **documents de planification** existants et le **dire d'expert**.

### Données et indicateurs

Les données utilisées dans le rapport seront celles disponibles dans les sources nationales en veillant à la compatibilité des définitions avec celles utilisées dans les bases de données internationales (FAO, WRI, WDI)

L'annexe 2 précise les principales définitions sur les données de base et comprend une fiche descriptive pour chaque **indicateur** retenu au niveau international ou considéré comme les plus importants au niveau méditerranéen (indicateurs prioritaires et complémentaires de la Stratégie méditerranéenne). Ces indicateurs sont soulignés dans la suite du texte. Il est demandé pour ces données et indicateurs de prendre en compte les définitions figurant dans les fiches, quitte le cas échéant à préciser les définitions utilisées dans le pays. Pour les autres variables, le rapport s'appuiera sur les indicateurs utilisés dans le pays en précisant leurs définitions.

L'analyse des dynamiques pourra couvrir la période 1980-2000/2005 en rétrospective et viser l'horizon 2015/2025 en projection. Le cas échéant, des périodes plus longues ou plus courtes, rétrospectives ou prospectives, pourront être utilisées.

Le rapport comprendra **6 parties** et des annexes dont le contenu proposé est présenté ci après. Ce cadre et le contenu proposés n'ont qu'une valeur indicative. Le rédacteur de chaque rapport national doit en effet garder une certaine liberté pour tenir compte des spécificités du pays et de la documentation disponible, l'important étant de produire un rapport intéressant et utile au débat contradictoire et à la décision.

- ① L'introduction permettra de présenter les principales spécificités du pays.
- ② Elle sera suivie d'une 2<sup>ème</sup> partie résumant, à partir de l'analyse des indicateurs, les **principales évolutions de la situation du pays dans le domaine de l'eau** : ressources, pressions exercées sur les ressources et principales dégradations enregistrées, efforts en cours pour accroître la mobilisation des ressources (ou réduire ses excès) et pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Les trois parties suivantes seront consacrées aux **progrès réalisés ou possibles en matière d'efficacité** et aux **instruments de gestion de la demande en eau**, et ce :

- ③ dans les différents secteurs d'utilisation (agriculture, industrie, eau urbaine),
- ④ dans les politiques globales de l'eau par la prise en compte des besoins des écosystèmes et de la nécessité de conserver les ressources<sup>7</sup> et par la recherche d'une allocation optimale entre les usages tenant compte de ces besoins,
- ⑤ dans les politiques de coopération et d'aide au développement.

<sup>6</sup> Dans la suite du présent cahier des charges, il est parlé de « pays ».

<sup>7</sup> Il s'agit bien de préserver le renouvellement et les qualités des ressources en eau (mais non de restreindre leur utilisation).

Des **exemples concrets de bonnes pratiques** seront présentés sous forme d'**encadrés**.

### **Bonnes pratiques**

Les bonnes pratiques peuvent être des exemples locaux ou nationaux, de projets de coopération, d'instruments de politiques. Certaines bonnes pratiques traditionnelles méritent d'être soulignées.

La documentation de bonnes pratiques permet de montrer que des réponses peuvent être apportées pour contribuer à améliorer une situation donnée. Les exemples locaux et nationaux de bonnes pratiques montrent souvent que la réussite dépend de la capacité à mobiliser des combinaisons d'outils et à faire évoluer les processus de prise de décision et de mise en œuvre.

Pour documenter des bonnes pratiques il est utile, lorsque c'est possible de chiffrer les réponses apportées et résultats obtenus. Des illustrations (par exemple par des graphes) permettent souvent d'en faire comprendre l'intérêt et la portée. Les meilleurs exemples de bonnes pratiques seront repris dans le rapport régional de synthèse qui sera élaboré en 2007.

⑥ Une partie conclusive dressera une synthèse des principaux objectifs que le pays s'est fixés ou pourrait se fixer, les indicateurs associés et les principales mesures qui pourraient être proposées pour lever les obstacles identifiés.

## **1. Introduction (1 page)**

L'introduction permettra d'annoncer les objectifs du rapport en référence aux résolutions prises au niveau international et méditerranéen pour le développement durable (OMD, Plan de Johannesburg, CMDD-SMDD) et de présenter les grandes lignes du contexte national (ou sous-national si le rapport ne concerne qu'une partie du pays). Les spécificités naturelles, démographiques et socio-économiques (situation actuelle et principales évolutions attendues à l'horizon 2015/2025) et institutionnelles (organisation administrative du pays dans le domaine de l'eau) seront rapidement présentées. On fera référence, le cas échéant, à l'évolution du contexte international (par exemple le rôle des directives européennes pour les pays membres ou candidats à l'UE).

## **2. Les principales évolutions de la situation de l'eau dans le pays (5 pages)**

L'analyse des indicateurs permettra de montrer les principales évolutions constatées (depuis 1980) et possibles (à l'horizon 2015/2025) en tenant compte des **documents de planification** existants. L'analyse devra être brève et adaptée en fonction des spécificités et enjeux des pays : tous les indicateurs cités ci-dessous ne sont pas pertinents ou accessibles pour tous les pays.

L'analyse portera successivement sur 4 points.

### *2.1. Les ressources, leur mobilisation et la production d'eau non conventionnelle*

Le rapport dressera un tableau succinct des ressources disponibles, mobilisées et « produites » et des évolutions constatées et possibles<sup>8</sup>.

### **Données et indicateurs**

**Ressources naturelles : Ressources naturelles renouvelables moyennes** (en km<sup>3</sup>/an) ; **Ressources naturelles renouvelables par habitant** (en m<sup>3</sup>/hab/an). **Ressources naturelles non renouvelables.**

<sup>8</sup> Il est, sur ce point, suggéré de se référer aux données du rapport technique « L'eau des Méditerranéens : situations et perspective » (MARGAT Jean, avec la collaboration de Sébastien TREYER) *PNUE/PAM, Plan Bleu, 2004*, consultable sur le site web du Plan Bleu : [www.planbleu.org](http://www.planbleu.org) (rubrique « eau »).

Les ressources régulières (de surface et souterraines), les apports annuels en année décennale sèche (garantis 9 années sur 10) ainsi que la part jugée exploitable des ressources naturelles pourront aussi être précisés. On pourra faire état des impacts déjà constatés et possibles des changements climatiques sur les ressources et le régime des eaux.

**Mobilisation des ressources naturelles :** Indice de régulation des eaux (WAT\_C01) ; capacité de stockage des barrages et capacités transférées en km<sup>3</sup>/an pour la recharge artificielle des nappes. Celle-ci est une solution d'avenir pour plusieurs pays en zone aride puisqu'elle permet de régulariser les crues en utilisant les capacités de stockage souterrain et de limiter les pertes par évaporation. On pourra indiquer les principales infrastructures planifiées et les objectifs fixés par le pays avec les indicateurs utilisés et calendriers prévus : nombre de barrages prévus sur la période, capacité de stockage supplémentaire attendue, budget planifié.

**Productions d'eau non conventionnelles (dessalement et réutilisations) :** quantités d'eau (km<sup>3</sup>/an) représentées par l'utilisation des retours d'eau de drainage agricole, la réutilisation des eaux usées et la production industrielle d'eau douce par dessalement d'eau de mer ou d'eau saumâtre, les importations éventuelles.

*Remarque :* pour l'ensemble des données et indicateurs relatifs aux ressources en eau et à leur mobilisation, il est suggéré d'ajouter aux données nationales quelques données régionales (par bassin ou circonscription régionale...). Il pourra par ailleurs être fait allusion à l'eau « verte » (eau pluviale).

## 2.2. Les demandes en eau et les pressions exercées sur les ressources

On précisera la situation actuelle et les évolutions constatées depuis 1980. Les évolutions possibles qui sont l'objet principal du rapport seront discutées plus loin aux § 3 et 4.

### Données et indicateurs

**Prélèvements et demandes :** **Prélèvements globaux dans les ressources naturelles renouvelables** ; Auto-approvisionnements (industrie et agriculture) ; Demandes en eau globales (WAT\_P02) en précisant le total (km<sup>3</sup>) et la part relative (%) de chaque secteur (agriculture, industrie, eau domestique, eau pour les écosystèmes). Part (%) des prélèvements réalisés sur respectivement les eaux de surface et les eaux souterraines ;

**Pressions exercées sur les ressources :** Indice d'exploitation des ressources naturelles renouvelables (WAT\_P03) ; Indice de production d'eau non durable (WAT\_C03) ; Emissions de pollution organique dans l'eau (WAT\_C09) en kg par jour.

*Remarque :* pour les données et indicateurs relatifs aux demandes en eau et pressions exercées sur les ressources, il est suggéré d'ajouter aux données nationales quelques données régionales.

## 2.3. Les dégradations et menaces affectant les ressources, les aménagements, les écosystèmes et les populations

Le rapport fera une synthèse des **principales dégradations et menaces** affectant les ressources en eau, les aménagements (envasement des retenues, vieillissement de forages), les écosystèmes aquatiques et les populations avec des indications sur les principales évolutions constatées depuis 1980. Il s'attachera à hiérarchiser ces dégradations et menaces et à en illustrer l'importance par des **exemples concrets**. On pourra par exemple reprendre des graphes de la baisse enregistrée des niveaux des nappes souterraines<sup>9</sup>, des graphes de diminution pluriannuelle de débit de source ou d'étiage de cours d'eau, ou faire mention de cas de pollutions avec leurs répercussions. Le cas échéant, les objectifs que le pays s'est fixés ou pourrait se fixer à 2015/2025 (par exemple en termes de réduction des taux d'envasement des retenues des barrages) seront indiqués.

<sup>9</sup> Des baisses de niveaux n'indiquent pas forcément des dégradations, ce sont les conséquences normales et inévitables de toute exploitation, même modérée, d'eau souterraine. Seules des baisses jugées excessives (par leurs conséquences internes ou externes) et continues, même en cas d'exploitation stable, sont des symptômes de surexploitation.

#### Données et indicateurs

**Surexploitation des aquifères, notamment côtiers** : % d'aquifères identifiés en tant qu'unités de gestion des eaux souterraines, baisses constatées de nappes.

**Altération de la qualité des eaux et des écosystèmes** : Indice de qualité de l'eau (WAT\_C08) : % de points de surveillance touchés par la présence de pollutions (organiques, substances nutritives, métaux lourds, pesticides...); Exemples de pollutions recensées; Niveaux de salinité moyens enregistrés; Superficie des zones humides (WAT\_C06),

**Envasement des retenues des barrages** : Taux d'envasement des réservoirs de barrage (WAT\_C02) ; Perte de capacité initiale et durée de vie future probable des retenues en cas de poursuite des taux d'envasement actuels.

**Coûts des dégradations (en distinguant coûts des répercussions et coûts de réparation) et de la croissance de la vulnérabilité aux risques** : Coûts des dégradations des ressources en eau en % du PIB (au cas où des études récemment réalisées auraient permis de chiffrer de tels coûts) ; Impacts humains et économiques des inondations (WAT\_C05) ; Part (%) de bâtiments édifiés en zones inondables depuis moins de 30/40 ans.

#### *2.4. L'accès à l'eau potable et à l'assainissement et la collecte et le traitement des eaux usées*

La SMDD reprend les Objectifs du Millénaire pour le Développement en matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Il convient de rendre compte des progrès réalisés et espérés d'ici 2015 par rapport à 1990. On fera aussi mention des progrès réalisés pour la collecte et le traitement des eaux usées et le cas échéant des objectifs fixés par le pays (préciser les horizons 2015/2025).

#### Données et indicateurs

Proportion de la population ayant un accès de façon durable à une source d'eau améliorée (total, urbain, rural) (WAT\_P04) ; Part de la population ayant accès à un système d'assainissement amélioré (total, urbaine, rurale) (WAT\_P05) ; Part des eaux usées collectées et traitées par le système d'assainissement public (WAT\_C10), Part des eaux usées industrielles traitées sur site (WAT\_C11).

### **3. Améliorer les efficacités dans les secteurs d'utilisation par des politiques de gestion de la demande en eau (4 à 10 pages)**

Des progrès en termes d'efficacité ont été obtenus et sont possibles dans chacun des grands secteurs d'utilisation (agriculture, industrie, eau domestique). La CMDD a notamment mis l'accent sur la nécessité d'une meilleure prise de conscience :

- ⇒ des volumes actuellement perdus ou gaspillés et des gisements d'économies possibles,
- ⇒ des bénéfices que pourraient permettre des politiques de gestion de la demande en eau,
- ⇒ de l'importance de se fixer des objectifs de progrès par secteurs.

La **partie bilan** s'attachera à montrer les progrès réalisés depuis 1980 et à analyser les **instruments** de gestion de la demande en eau mis en œuvre ainsi que les obstacles identifiés. Des exemples de **bonnes pratiques** seront présentés sous forme d'encadrés. La **partie prospective** mettra l'accent sur les progrès prévus et/ou possibles à l'horizon 2015/2025 et sur les principales mesures prises ou proposées pour surmonter les obstacles identifiés.

***Les points évoqués ci-dessous devront être présentés pour chacun des secteurs d'utilisation :***

- **eau agricole (eau d'irrigation),**
- **eau domestique, y compris pour le tourisme,**
- **eau industrielle, y compris énergie (industries non desservies seules).**

### 3.1. Données et indicateurs

L'**analyse** s'appliquera, en s'appuyant sur les indicateurs, à présenter la situation actuelle et les principales évolutions constatées et possibles (à l'horizon 2015/2025).

#### Données et indicateurs :

##### 1) Eau agricole

**Superficie irriguée** ; Principales cultures concernées et % des différents modes d'irrigation (gravitaire, aspersion...) ; Demande en eau pour l'agriculture irriguée en quantité (WAT\_P02), globalement et en moyenne par hectare irrigué ; Auto-apvisionnement agricole (km3) ; Demande en eau d'irrigation rapportée au PIB agricole (WAT\_P02) et Valeur ajoutée de la production agricole irriguée rapportée à la demande en eau d'irrigation (pour montrer s'il y'a ou non un découplage entre la croissance économique et la demande en eau) ; Indice d'efficacité de l'usage de l'eau d'irrigation (WAT\_P01) ; Superficie agricole équipée en systèmes modernes d'irrigation (WAT\_C04) ; Prix du m3 d'eau agricole marchande et Taux de recouvrement de l'eau agricole marchande (WAT\_C12).

Il est souhaitable de préciser, autant que possible, les % des différentes origines de l'eau d'irrigation : eau de surface (régulière, régularisée par barrage), eau souterraine, eau usée...

##### 2) Eau domestique (y compris tourisme)

Demande en eau domestique totale et par habitant et Demande en eau pour le tourisme (total et par touriste) (WAT\_P02) ; Indice d'efficacité de l'utilisation de l'eau potable (WAT\_P01) ; Prix du m3 de l'eau domestique (et de l'eau pour le tourisme) et Taux de recouvrement de l'eau domestique (et pour le tourisme) (WAT\_C12) ; Nombre de villes et de territoires ruraux dotés d'un plan d'efficacité en eau ; Nombre d'établissements touristiques équipés de systèmes d'économie d'eau.

##### 3) Eau industrielle (y compris énergie)

Demande en eau pour les industries (y compris énergie) (WAT\_P02) ; Indice d'efficacité de l'utilisation de l'eau industrielle (WAT\_P01) ; Prix du m3 de l'eau industrielle marchande (industries desservies) et Taux de recouvrement de l'eau industrielle marchande (WAT\_C12) ; Coûts du m3 de l'eau industrielle non marchande (industries non desservies).

### 3.2. Analyse rétrospective

L'analyse rétrospective s'appliquera à expliquer les principaux facteurs des évolutions constatées et l'impact des politiques sur ces évolutions.

On fera état, le cas échéant, des stratégies (nationales, locales ou professionnelles), politiques, plans d'efficacité et/ou projets nationaux ou locaux remarquables qui auraient été mis en œuvre ou initiés pour maîtriser les demandes en eau dans chacun des 3 secteurs (eau agricole, domestique et industrielle) et/ou accroître les valeurs ajoutées créées par unité de ressource mobilisée. On en expliquera les grandes lignes et les objectifs fixés et obtenus avec les calendriers et on documentera si possible un ou des **exemples concrets** (exemples concrets de progrès en agriculture, dans des collectivités, des entreprises, des branches industrielles...) en expliquant quels ont été les outils mis en œuvre (encadrés). Concernant l'eau industrielle, on pourra montrer comment la gestion de la demande en eau peut contribuer à la diminution des rejets industriels qui dégradent la qualité des ressources en eau.

S'il y a eu un changement important pour passer à des stratégies et politiques de gestion de la demande en eau (agricole, des collectivités, pour le tourisme, industrielle) et à la mise en œuvre de plans d'efficacité, on expliquera quels ont été les **déterminants principaux de ce changement**.

En cas d'adoption d'une stratégie de maîtrise de la demande en eau, on indiquera si les résultats obtenus ont été conformes aux objectifs fixés et les raisons principales des écarts observés. On fera aussi référence si possible au **bilan des coûts et bénéfices** des mesures prises et aux **études coûts / avantages** qui auraient été réalisées.

On discutera les principaux les **principaux instruments** de politiques mis en œuvre pour y parvenir. On pourra notamment faire référence à des instruments tels que :

*Pour l'eau agricole* : i) les subventions ciblées à l'agriculture pour l'équipement en systèmes modernes d'irrigation (% du coût des équipements) ; ii) les aides agri-environnementales ; iii) la conditionnalité des aides agricoles ; iv) l'évolution de la tarification de l'eau agricole ; v) l'imposition de quotas dans le cadre des politiques de l'eau ; vi) la création d'organisations ou d'associations d'agriculteurs ayant pour objet la gestion de la demande en eau ; vii) les campagnes de sensibilisation ; viii) l'investissement en recherche-développement, le progrès technique et la vulgarisation ; ix) l'évolution de la formation des ingénieurs et des agriculteurs (existence de modules sur la GDE) ; x) la réglementation, l'obligation d'équipements en compteurs, xi) l'adoption et la mise en œuvre de stratégies et instruments de gestion de la demande en eau lors de la création de nouveaux périmètres d'irrigation.

*Pour l'eau domestique (et tourisme)* : i) lois et autres dispositifs pour promouvoir la réalisation par les autorités locales ou par les acteurs touristiques de plans d'efficience en eau, ii) inclusion d'objectifs d'efficience dans les cahiers des charges des partenariats public-privé, iii) systèmes d'audit, iv) mobilisation des technologies et investissements pour l'amélioration des réseaux, v) subventions ciblées/avantages fiscaux pour l'équipement en systèmes économes en eau, vi) tarification progressive de l'eau urbaine et de l'eau pour le tourisme, vii) campagnes de sensibilisation, viii) renforcement des capacités des villes, formation des gestionnaires, ix) contrats Etat/villes et contrats Etats/opérateurs touristiques, x) conditionnalité des aides de l'Etat aux collectivités et aux opérateurs touristiques, xi) réglementation, fixation de quotas dans les politiques de l'eau, généralisation des compteurs, xii) instruments spécifiques mis en œuvre pour la gestion de la demande en eau touristique.

*Pour l'eau industrielle (et énergie)* : i) systèmes d'audit, ii) mesures volontaires, iii) partenariats public/privé, iv) subventions ciblées/avantages fiscaux pour l'équipement en systèmes économes en eau, fonds de dépollution, v) tarification de l'eau, vi) campagnes de sensibilisation, vii) formation des gestionnaires, ix) réglementation, fixation de quotas dans les politiques de l'eau, généralisation des compteurs.

On documentera si possible des **exemples de bonnes pratiques**.

On soulignera quels sont les principaux **obstacles** actuellement à une meilleure efficience dans la gestion de l'eau (irrigation, collectivités, industries). On expliquera le cas échéant en quoi les politiques (agricoles, urbaines, de l'énergie, de l'industrie), ou l'insuffisance des politiques de l'eau, ont pu encourager une forte croissance de la demande globale en eau et contribuer à maintenir certains gaspillages (exemple dans le secteur agricole : croissance de la demande globale en eau irriguée et par hectare irrigué en favorisant l'expansion de certaines cultures très consommatrices d'eau, par l'existence de certaines subventions agricoles ou la sous-tarification de l'eau).

### 3.3. Analyse prospective

L'analyse prospective s'appuiera sur les indicateurs proposés et pourra faire référence aux scénarios tendanciel et alternatif du Plan Bleu, ainsi qu'aux documents de planification du pays et au dire d'expert.

Le rapport s'attachera à mesurer quels pourraient être les **gisements d'économies possibles** sur la demande actuelle en eau (km<sup>3</sup>) par une meilleure gestion de la demande en eau (irrigation, eau domestique et pour les touristes, eau industrielle) grâce à la réduction des pertes et mauvaises utilisations et à une évolution des pratiques (choix de cultures et itinéraires techniques, évolution des modes de consommation...).

Le scénario alternatif du Plan Bleu (voir annexe 5) montre :

Pour l'eau agricole : des économies possibles de l'ordre de 25% de la demande actuelle au niveau du bassin versant méditerranéen (scénario construit sur la seule hypothèse de pertes de transports ramenées à 10% et d'une efficacité dans l'irrigation portée à 80%) ;

Pour l'eau domestique (et tourisme) : des économies possibles de l'ordre de 25% de la demande au niveau du bassin versant méditerranéen (scénario construit sur la seule hypothèse de taux de pertes ramenés à 15% et de fuites chez les usagers ramenés à 10%) ;

Pour l'eau industrielle (et énergie) : des économies possibles théoriques de l'ordre de 23% du total de la demande industrielle au niveau du bassin versant méditerranéen (scénario s'appuyant sur l'hypothèse d'un recyclage généralisé à 50% ; hypothèse de voir les pertes évoquées précédemment progressivement réduites pour être annulées en 2025).

Pour l'eau agricole, il est suggéré de faire allusion à l'eau « verte » et d'analyser les contributions possibles d'amélioration de l'efficacité de l'agriculture « pluviale » (adaptation des travaux du sol par exemple) à la modération des demandes en eau d'irrigation.

Pour l'ensemble des 3 utilisations (eau agricole, eau domestique, eau industrielle), il y a lieu d'analyser les impacts (dont gains d'économies possibles) que peut/pourrait avoir, sur la demande quantitative, une politique rigoureuse de gestion de la demande en qualité (par exemple : l'utilisation d'eau potable pour des activités qui ne requièrent pas ce niveau de qualité constitue un « gaspillage qualitatif » qui exacerbe inutilement la demande quantitative en eau potable).

L'objectif en termes d'efficacité est aussi économique. On pourra essayer d'estimer une fourchette possible de **gain de valeur ajoutée/m<sup>3</sup> d'eau (en %)** à dire d'expert qu'une meilleure gestion pourrait permettre.

Le rapport s'attachera aussi à analyser quelle pourrait être l'évolution de la demande en eau (agricole, domestique, industrielle) d'ici 2015/2025 en référence aux scénarios tendanciel et alternatif du Plan Bleu et aux documents de planification du pays<sup>10</sup>. Le cas échéant, l'expert pourra proposer des **objectifs** possibles à atteindre, pour chacun des secteurs d'utilisation, en termes de demande en eau totale (et par ha pour l'irrigation) et en indice d'efficacité de l'eau, si une stratégie ou un plan d'efficacité devait être élaboré et adopté, ainsi que les gains qui pourraient en résulter.

On discutera enfin des **principales mesures** mises en œuvre, envisagées ou à proposer pour les atteindre.

---

<sup>10</sup> Voir annexe 5

## 4. Vers des politiques intégrées de gestion des ressources et des demandes en eau. Prendre en compte les objectifs environnementaux et intégrer la GDE dans les politiques de l'eau (5 à 10 pages)

Pour assurer une gestion raisonnée et durable des ressources en eau renouvelables et exploitables, des politiques intégrées de l'eau donnant une place importante et croissante à la gestion de la demande doivent être mises en œuvre à l'échelle des pays, des bassins hydrographiques et des aquifères. Il s'agit à la fois :

- d'assurer une meilleure allocation entre les différents usages dans une perspective de développement durable prenant donc en compte des enjeux à la fois d'ordre social, économique et environnemental,
- d'assurer la conservation durable des ressources et des écosystèmes pour répondre aux besoins économiques et sociaux (y compris les utilisations de l'eau *in situ* (sans prélèvement) : activités récréatives, pêche et aquaculture, qui peuvent dans certains cas représenter des enjeux importants en termes de développement),
- d'éviter une fuite en avant vers des politiques d'offre à coût élevé, y compris le recours massif à des politiques de dessalement industriel (avec leurs conséquences prévisibles en termes de coût énergétique, de pollution et d'artificialisation du littoral).

La partie **bilan** s'attachera à montrer la prise en compte actuelle des enjeux environnementaux et de la GDE dans les politiques de l'eau avec les instruments mis en œuvre. Des **exemples de bonnes pratiques** pourront être documentés.

La partie **prospective** mettra l'accent sur les principaux risques d'un scénario tendanciel, sur les gisements globaux d'économie possibles et sur les objectifs fixés ou/et proposés, ainsi que sur les principaux obstacles à lever et mesures à promouvoir.

L'analyse présentera la situation actuelle et les principales évolutions constatées depuis 1980 et possibles à l'horizon 2015/2025, en s'appuyant sur les indicateurs.

### **Données et indicateurs :**

Demande en eau totale (SMDD WAT P02), Demande en eau pour les écosystèmes (WAT C07) ; Taux de recouvrement de l'eau (WAT\_ C12) ; Dépenses et investissements publics dédiés à des programmes de GDE et part consacrée à l'eau sur le total (WAT\_C13).

### *4.1. La prise en compte des objectifs environnementaux dans les politiques de l'eau*

Le rapport montrera comment les préoccupations environnementales (préservation de ressources), maintien ou restauration du bon état écologique des milieux) sont prises en compte dans les **politiques de l'eau** et documents de planification. Il montrera si les **besoins en eau des écosystèmes** ont été mesurés (existence d'études) et sont intégrés ou non dans ces politiques. Il pourra le cas échéant donner des **exemples concrets** de prise en compte de ces besoins ou au contraire de difficultés survenues par manque de prise en compte préalable.

S'il y'a eu un changement important des politiques pour renforcer la prise en compte des objectifs environnementaux dans les politiques de l'eau, le rapport expliquera quels ont été les **déterminants principaux de ce changement**.

Le rapport fera mention des principaux **instruments** mis en œuvre dans les politiques de l'eau pour assurer la sauvegarde des ressources et un bon état écologique des écosystèmes.

Il mettra en évidence les principaux **obstacles** à une meilleure protection des ressources et écosystèmes aquatiques et les objectifs et les mesures qui pourraient être proposés pour des progrès à moyen, long terme dans les politiques.

#### *4.2. La prise en compte de la GDE dans les politiques de l'eau*

En s'appuyant sur les § précédents, une **synthèse des évolutions passées** de la **demande en eau** (total et répartition entre les principaux postes : eau d'irrigation, eau domestique dont l'eau touristique, eau industrielle, eau pour les écosystèmes) sera établie. Elle montrera l'importance socio-économique relative des différentes utilisations, y compris des utilisations *in situ* (sans prélèvements) (activités récréatives, pêche et aquaculture,..) et son évolution dans le temps. Elle mettra en discussion les principales **évolutions tendanciennes possibles de la demande en eau** à l'horizon 2015/2025 avec ses **conséquences** (risques possibles).

On documentera des **exemples concrets** (nationaux, bassin versant, nappe).

Le rapport indiquera l'évolution des indices d'efficience en eau<sup>11</sup> (totale et par secteur) et les **gisements globaux d'économies** possibles sur les demandes actuelles en référence aux hypothèses proposées par le Plan Bleu et aux analyses sectorielles précédentes. Il présentera les **objectifs** à 2015/2025 (en termes d'efficience, de demandes en eau globale et par secteur, de préservation des ressources et de bon état écologique) qui ont été fixés ou pourraient l'être pour éviter les crises annoncées.

Le rapport fera mention de l'évolution des **politiques de l'eau**. Il indiquera la place donnée à la GDE dans la gestion intégrée des ressources et les politiques de l'eau. Si des évolutions récentes ont été données, on en expliquera les principaux déterminants.

Le rapport fera mention des **études coûts-avantages globales ou locales**, qui auraient été réalisées et auraient permis de comparer plusieurs options entre elles (augmentation de l'offre/GDE) ainsi que de leurs résultats : comparaison du coût du m<sup>3</sup> d'eau économisé par la GDE et du coût du m<sup>3</sup> d'eau mobilisé par des politiques d'offre (barrage, transfert, dessalement, autre). On pourra le cas échéant mettre en évidence les **bénéfices** qui pourraient résulter d'une réorientation des politiques visant à renforcer le poids relatif de la GDE par rapport aux politiques d'offre.

Le rapport analysera les principaux **instruments** mis en œuvre ou à promouvoir pour surmonter les obstacles identifiés, organiser les **arbitrages entre les différents usages** et faire évoluer les demandes dans une optique de développement durable.

Il sera notamment fait mention des i) études coûts-avantages de différentes options d'allocations qui auraient été conduites en précisant si ces études intègrent le coût et les bénéfices des externalités environnementales et sociales, ii) études prospectives et schémas de gestion, iii) systèmes de quota, iv) mécanismes d'anticipation des pénuries d'eau estivales v) outils économiques, vi) campagnes de sensibilisation.

Le rapport indiquera si possible l'évolution passée et celle, envisagée ou proposée à l'horizon 2015/2025, des principaux indicateurs économiques et financiers relatifs à la GDE à savoir le montant des dépenses et investissements publics dédiés à des programmes de GDE (et la part représentée sur le total consacré à l'eau) et le recouvrement des coûts.

Le rapport pourra aussi faire mention des efforts engagés ou à développer pour mieux intégrer la GDE dans les programmes des **établissements de recherche et de formation supérieure** (formation des ingénieurs agronomes, du génie rural, des travaux publics, des administrateurs).

---

<sup>11</sup> Se référer à l'annexe 2, indicateur WAT\_P01.

Il s'attachera à hiérarchiser les priorités d'actions possibles pour atteindre les objectifs fixés ou proposés en termes de GDE.

## 5. La prise en compte de la gestion de la demande en eau dans les politiques de coopération et d'aide au développement (1 à 3 pages)

Les **politiques de coopération et d'aide au développement**, qu'elles soient le fait des bailleurs de fonds bilatéraux et bailleurs multilatéraux actifs dans la région ou des cadres de coopération régionaux ou sous-régionaux ont un rôle important à jouer pour aider à faire évoluer les visions et les politiques et pour financer des stratégies et exemples concrets de GDE.

Le rapport s'attachera à produire une courte analyse des principales évolutions constatées, facteurs de succès, obstacles rencontrés et pourra établir des propositions pour un renforcement de la contribution des politiques de coopération et d'aide au développement à la GDE.

Des **actions pilotes** pouvant faire levier pourront être proposées.

### Données et indicateur

Aide publique au développement consacrée à l'eau et part de cette aide dédiée à des programmes de GDE (WAT\_C14).

Le rapport fera une courte analyse de l'évolution de l'indicateur proposé. Un ou des **exemples de bonnes pratiques** dans les politiques de coopération et d'aide au développement seront documentés (encadrés). Il pourra être fait mention d'exemples de projets remarquables, de la contribution du pays à la réflexion et à la coopération méditerranéenne dans le domaine de l'eau et de la GDE, du développement de la coopération sous-régionale<sup>12</sup>

Le rapport pourra aussi rendre compte de l'évolution du **rôle de l'Union européenne** pour le pays et de sa contribution à la mise en place de stratégies, politiques, plans et projets de GDE, en faisant référence aux textes (directives, négociation des acquis communautaires, accords d'association), ainsi qu'à l'utilisation des programmes régionaux et nationaux pour les pays partenaires et des fonds structurels, de cohésion et agricoles pour les pays membres et candidats.

Le rapport pourra suggérer des pistes pour renforcer le rôle des politiques de coopération et d'aide au développement dans le domaine de la GDE.

Pour faire accélérer la mise en œuvre de politiques de GDE dans le pays, des **actions pilotes** qui mériteraient un soutien international spécifique pourront être proposées.

## 6. Synthèse et conclusion (1 à 3 pages)

L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de développement durable et de plans d'efficience suppose de s'accorder sur des objectifs à atteindre et sur un choix restreint d'indicateurs prioritaires permettant d'en suivre les progrès. Les pays, et la région méditerranéenne plus globalement, ne peuvent ainsi que gagner à disposer de « **tableaux de bord** » pour leurs politiques de développement durable.

---

<sup>12</sup> Les recommandations adoptées en 1997 sur propositions de la CMDD ont invité en particulier au renforcement de la coopération entre groupes de pays confrontés à des défis comparables en termes de gestion de la demande et d'économies d'eau (cf. annexe 4).

Le rapport s'attachera en guise de conclusion à faire une courte **synthèse récapitulative** :

- Des principaux **défis** à relever à moyen / long terme sur la problématique eau et développement durable dans le pays tels qu'ils ont été identifiés dans les parties précédentes et des **objectifs** que les pays se sont fixés ou pourraient se fixer à l'horizon 2015/2025, avec les **indicateurs** correspondants de suivi (indicateurs prioritaires).
- Des **points forts** et **points faibles de la situation nationale**, des principaux **obstacles** qu'il conviendrait de lever pour atteindre les objectifs fixés ou proposés et, par suite, des principales **mesures** qu'il conviendrait de mettre en œuvre, proposer ou approfondir.

## 7. Annexes à joindre au rapport

Les annexes à joindre au rapport comprendront :

- annexe statistique (principales séries de données) ;
- liste des principales références utilisées ;
- note rendant compte des difficultés rencontrées pour réunir l'information nécessaire à l'élaboration du rapport, avec le cas échéant des propositions pour améliorer le système de suivi des progrès à court et moyen terme et des suggestions sur les questions qui pourraient justifier des réflexions plus approfondies au niveau national et méditerranéen.

## 5. Documents annexés au cahier des charges

- Annexe 1 Appel à communications pour le 3<sup>ème</sup> atelier régional sur l'eau et le développement durable en Méditerranée (prévu en mars 2007)
- Annexe 2 Fiches indicateurs
- Annexe 3 Extrait de la Stratégie Méditerranéenne de Développement Durable
- Annexe 4 Recommandations sur la gestion de la demande en eau adoptées en 1997 par les Parties Contractantes à la Convention de Barcelone sur proposition de la CMDD
- Annexe 5 Chapitre « Eau » du rapport environnement et développement du Plan Bleu : cette annexe est téléchargeable depuis le site web du Plan Bleu :  
[http://www.planbleu.org/temporaires/atelier\\_regional\\_eau.html](http://www.planbleu.org/temporaires/atelier_regional_eau.html)